

Création d'un site internet pour le projet éolien des Terres du Pré René!!!

Retrouvez les informations du projet sur le site
parc-eolien-terres-du-pre-rene-villeneuve-la-comtesse-vergne.fr

Donnez-nous votre avis sur le projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

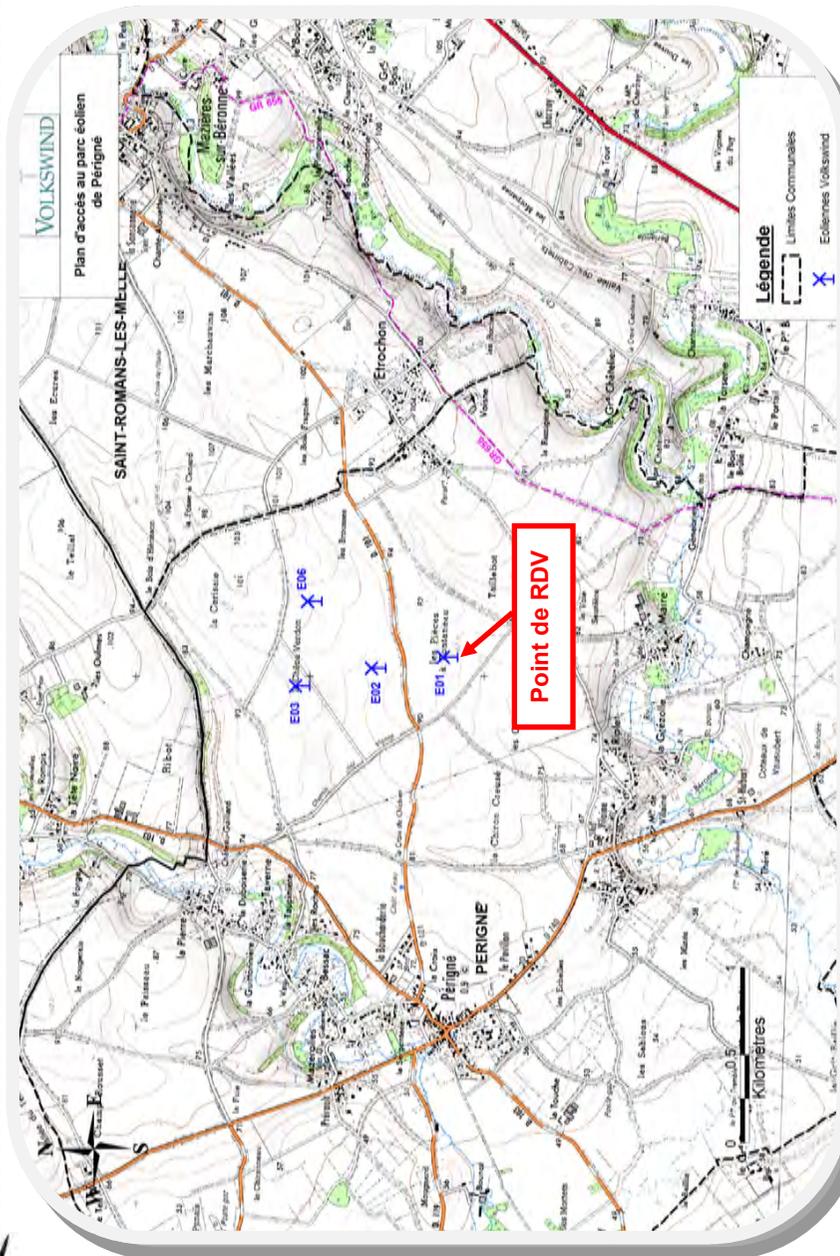
.....

Invitation Inauguration Parc de Périgné le 08 Juin 2018 (dep 79)

Afin de vous donner plus d'informations sur l'énergie éolienne, nous avons le plaisir de vous inviter à une visite commentée du parc éolien de Périgné, développé par Volkswind, de **14h à 16h** au niveau de l'éolienne **E01** (voir le plan présenté en page de droite)

Nous attendons votre réponse (coupons à nous retourner par courrier à notre adresse postale indiquée en bas de page ou par e-mail : sabine.brousse@volkswind.com)

- Oui, je serai présent
- Non, je ne serai pas présent

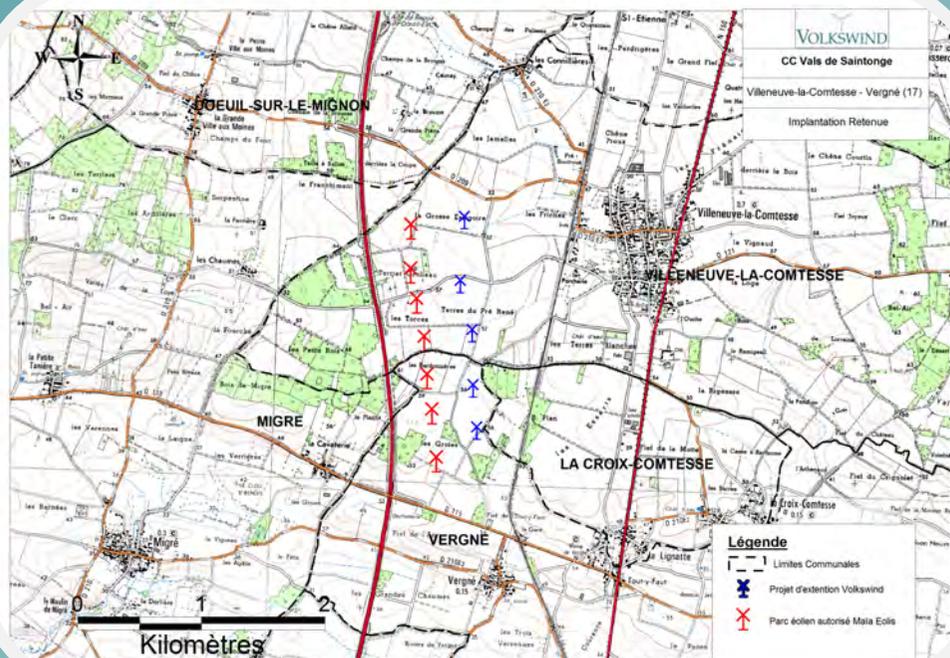


Centre régional de Limoges
Aéroport de Limoges - Bellegarde
87 100 LIMOGES

Téléphone : 05 55 48 38 97
Télécopie : 05 55 08 24 41
limoges@volkswind.com
www.volkswind.fr

Projet des Terres du Pré René

(Communes de Villeneuve-la-Comtesse et Vergné)



Le projet éolien des Terres du Pré René répond à une volonté politique forte puisque l'objectif de la région Nouvelle-Aquitaine est d'installer **3 000 MW d'énergie éolienne d'ici 2020**. Au 31 Décembre 2017, 875 MW ont été réalisés.

Les bénéfices aux habitants et aux collectivités sont **durables et non délocalisables**.

Les recettes fiscales pour les collectivités sont estimées à environ 11 000€/MW/an.

Les travaux de construction sont réalisés par des entreprises locales ou régionales (aménagement du site, travaux de génie civil, connexion au réseau électrique...).

- **Choix de la zone d'implantation**

La zone choisie pour l'implantation des éoliennes se situe à **plus de 500 m des habitations** (distance réglementaire).

Lors du choix de l'implantation, une **distance minimum de 900 m** a été respectée entre les éoliennes et les premières habitations.

La zone est également éloignée des zones de protection environnementales sensibles et des monuments historiques.

- **Etudes Environnementales**

De nombreux inventaires d'oiseaux et chauves-souris ont été réalisés sur un cycle biologique complet, réparti sur un an, afin d'identifier les principaux enjeux écologiques du site.

La zone d'étude alterne entre zones boisées et espaces ouverts (grandes cultures et prairies).

L'implantation a été choisie en évitant les habitats sensibles (haies et boisements), qui peuvent accueillir des chauves-souris et des oiseaux.

- **Prochaines étapes (2018-2019)**

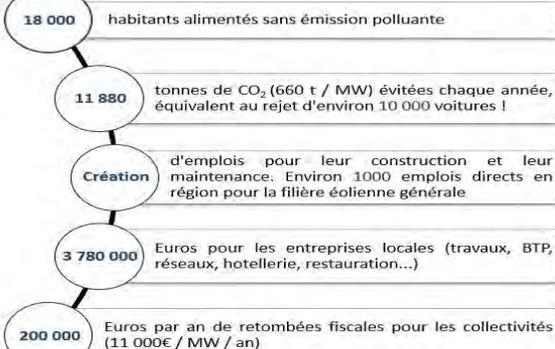
2018: Fin de l'instruction du dossier de Demande d'Autorisation Unique et lancement de l'enquête publique,

2019: Avis de la CDNPS (Commission Départementale de Protection de la Nature et des Sites),

-Avis de la MRAE (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale),

-Arrêté préfectoral

- **Le projet en quelques chiffres:**



Vue panoramique depuis la D115, au niveau de la mairie de Vergné (Projet de Maïa Eolis autorisé et projet d'extension de Volkswind en cours d'instruction)